

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 69 publiée le 12 novembre 2007

Notre supplique au Saint-Père

▫ Il y a quelques jours, nous avons remis à la Nonciature apostolique de Paris une supplique au Saint-Père dont nous vous donnons le texte ci-dessous :

Très Saint-Père,

Ceux qui s'adressent ici à Votre Sainteté n'ont d'autre titre que celui de fils dévoués, qui ont oeuvré pour que le Motu proprio de 1988 soit appliqué dans les diocèses de France. S'ils usent de la forme publique pour cette adresse au Père commun, c'est pour l'émettre au grand jour et non comme une « dénonciation » secrète.

Ils rendent grâce quotidiennement pour le Motu proprio du 7 juillet dernier, particulièrement bénéfique en France pour renouer avec une tradition liturgique restée très vivante et très « jeune », et pour établir au sein des paroisses l'heureuse coexistante des deux formes du rite romain, mettant en place par le fait les conditions de leur enrichissement réciproque.

Or, une majorité d'évêques français vit très mal la promulgation de ce texte pacificateur. On peut ainsi résumer leur attitude : ils accordent enfin des facilités pour l'application du Motu proprio de 1988 dans le but de n'avoir pas à appliquer celui de 2007. Autrement dit, ils préfèrent parquer les fidèles désireux de participer à la forme extraordinaire dans des « réserves d'indiens », plutôt que de favoriser une féconde communion paroissiale.

Paris aurait tout pour être exemplaire dans la réception du Motu proprio : nombre très important de fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite ; attente de beaucoup de catholiques qui assistent à la forme ordinaire mais désireraient participer paisiblement à la forme extraordinaire ; présence enfin de St-Nicolas-du-Chardonnet, « vitrine » de la Fraternité Saint-Pie-X, pour laquelle il importe de faciliter les voies de retrouvailles fraternelles.

Or, toutes les demandes de messes dominicales - quinze à vingt, mais il pourrait en être déposé dans toutes les paroisses - faites auprès des curés de Paris par des groupes stables, ont été rejetées avec des arguments identiques, contraires à l'esprit et à la lettre de la lettre de Votre Sainteté : a) la messe selon la forme extraordinaire dans la paroisse serait dommageable à la communion ; b) il existe déjà à Paris trois lieux concédés par l'archevêque pour l'application du Motu proprio de 1988. Des directives écrites de l'archevêché, appuyées par des explications orales, précisent la manière dont les curés doivent éconduire les demandeurs. A quoi s'ajoute la contrevérité suffocante avancée par Mgr Patrick Chauvet, vicaire général, chargé par l'archevêque de cette question, affirmant qu'aucun groupe stable n'avait fait de demande à Paris. En un mot : l'archevêque de Paris, que tout désigne pour être un exemple de la réception du Motu proprio, est le plus efficace adversaire de son application.

Et voici que quelques mois après sa promulgation, le seul évêque français de la nouvelle promotion cardinalice est Mgr André Vingt-Trois. Cette élévation à la pourpre romaine, qui fait désormais du titulaire du plus important siège français un membre du Sénat du Pape, un représentant de Rome en France, nous donne d'espérer contre tout espoir. Nous tournant vers Votre Sainteté, nous implorons d'Elle, comme du Seigneur dont Elle est le Vicaire, l'équivalent d'un miracle de conversion : « Seigneur, qu'il entende ! », Seigneur, faites que l'archevêque de Paris obéisse au Pape ! Que la pourpre qu'il va recevoir, les conseils qu'il entendra, le rendent docile à cette direction pastorale en faveur de la paix, de la communion interne, de la diffusion missionnaire. A cet égard, l'intérêt primordial des vocations sacerdotales dans une France sinistrée n'est-il pas au premier chef engagé ? Alors que le nombre des séminaristes parisiens vient de retomber au niveau des années noires de 1970 (54), celui des séminaristes dans les établissements traditionnels ou diocésains ou la volonté pontificale est reçue ne cesse de croître (80 à Toulon). Oui, on peut parler d'un effet Motu proprio pour les vocations.

En priant Votre Sainteté de ne pas nous tenir rigueur de notre franchise filiale, et avant de la recevoir, au mois d'Août, au milieu des foules ferventes qui l'accueilleront sur notre terre de France, nous Lui demandons humblement sa paternelle bénédiction apostolique.

Sylvie Mimpontel

Présidente du mouvement pour la Paix Liturgique et la Réconciliation dans l'Eglise au nom des 92 000 familles françaises membres de notre association.

